



## Assemblée publique

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1] Lors de la séance que son Conseil a tenue le 7 mai 2024, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 49 / 2024 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin de modifier le cadre normatif applicable aux secteurs de niveau sonore élevé.

2] Ce projet de règlement affecte le territoire de la manière ci-dessous décrite.

### DISPOSITION # 1

#### Objet :

Remplacer l'article 955 de ce Règlement pour reprendre le contenu du Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé en lien avec la production d'études acoustiques pour lever l'interdiction d'implanter certains usages sensibles, lequel établit des normes quantifiables de bruit mesuré à l'extérieur et à l'intérieur selon certaines conditions.

#### Territoire visé :

L'ensemble du territoire.

3] Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 4 juin 2024 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4] Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5] On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable  
Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002  
Courriel : [urbanisme@v3r.net](mailto:urbanisme@v3r.net)

6] On peut consulter n° 49/2024 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au [www.v3r.net](http://www.v3r.net) :

Trois-Rivières, ce 15 mai 2024.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C. P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002